

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Séance du mardi 14 juin 1994

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 1995 À 2000

Discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi (n° 481, 1993-1994), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000. [Rapport n° 489 (1993-1994) et avis n° 493 (1993-1994).]

M. le président. La parole est à M. Millaud.

M. Daniel Millaud. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, je ne veux pas prolonger inconsidérément ce débat. En effet, la qualité des interventions et la connaissance des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune m'inclinent à la modestie et à l'économie de mes propos.

Toutefois, il m'est apparu que le sénateur dont le territoire a participé directement à la crédibilité de la puissance nucléaire de la France devait s'exprimer dans la discussion générale de ce projet de loi.

Je voudrais, dans un premier temps, dire à M. le ministre de la défense qu'un de ses prédécesseurs, en l'occurrence M. Michel Debré, m'avait affirmé à Papeete que la Polynésie française serait transformée, à l'issue des expérimentations nucléaires, en une base militaire importante, compte tenu de sa situation géographique exceptionnelle au centre du Pacifique, et que cette base serait un élément moteur de développement économique, à l'instar de la base américaine aux îles Hawaï.

Or je constate aujourd'hui une valse - hésitation « morato-expérimentalo - nucléaire » (*Sourires*) et une certaine contraction européenne de la politique militaire française.

Je m'estime donc autorisé à vous demander, monsieur le ministre d'Etat, si le projet de convention du ministère de la défense avec mon territoire se concrétisera, mettant

à la disposition de celui-ci un certain nombre d'infrastructures parmi lesquelles l'aérodrome de Hao.

De surcroît, ne devrait-on pas élargir le recrutement du service militaire adapté et tenir compte de l'éclatement insulaire afin que chaque archipel soit concerné, ce qui permettrait de satisfaire les besoins professionnels de ces populations éloignées et dispersées.

Par ailleurs, des bruits persistants font état de la fermeture prochaine des laboratoires installés en Polynésie française, en particulier du LESE, laboratoire d'étude et de surveillance de l'environnement. Il y avait eu, pourtant, un engagement - autrefois, certes ! - de maintenir la surveillance de la radioactivité de l'ensemble de la zone à partir de produits prélevés régulièrement dans les différents archipels et examinés localement. Il ne serait pas politiquement convenable, vis-à-vis de l'opinion polynésienne, d'effectuer ces contrôles en France, d'autant qu'il semblerait qu'augmentent les évacuations sanitaires pour traiter des cancers : 41 évacuations en 1988, contre 67 en 1992, soit une augmentation de 63 p. 100 en cinq ans.

D'ailleurs, dans une émission relativement récente, la chaîne Arte n'a-t-elle pas confirmé l'irradiation du territoire au moment des expérimentations nucléaires aériennes, malgré les négations péremptoires des hauts responsables de l'époque ?

M. Michel Caldaguès. C'était une émission constellée de mensonges qui défiaient le bon sens !

M. Daniel Millaud. Mon cher collègue, un pharmacien général du Commissariat à l'énergie atomique a déclaré au cours de la deuxième émission consacrée à ce sujet que, effectivement, il y avait eu irradiation du territoire au moment des expérimentations aériennes !

M. Michel Caldaguès. Vous devriez être le premier à reconnaître les mensonges qui ont été proférés pendant cette émission !

M. Daniel Millaud. Alors « dégradons » ce pharmacien ! J'ai du reste conservé un enregistrement de cette émission, monsieur le ministre d'Etat, et je suis prêt à vous inviter chez moi pour vous le montrer !

Du reste, je vous ai écrit à ce sujet, monsieur le ministre d'Etat. C'était le 8 septembre 1993, et vous ne m'avez jamais répondu !

M. Michel Caldaguès. Et pour cause !

M. Daniel Millaud. C'est pourquoi il est indispensable de continuer les examens de laboratoire et les recherches. Pourquoi ne pas envisager une collaboration avec l'université française du Pacifique, qui pourrait ainsi profiter des compétences acquises sur le territoire, notamment dans les domaines de la géologie, de l'environnement, des écosystèmes coralliens et de la pharmacopée ?

Tout cela serait d'autant plus facile si l'on avait lancé l'opération PALEN en totalité ou en partie dans mon territoire. Il y a les infrastructures scientifiques et d'énormes moyens matériels qu'il faut continuer à entretenir pour assurer, justement, les quelques expérimentations nucléaires sur le terrain.

A un moment où les moyens de télécommunication se sont considérablement améliorés, on pourrait jouer, grâce au décalage horaire, la carte de la délocalisation, et travailler ainsi vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Mais peut-être est-il trop tard ou, bien sûr, n'a-t-on vraiment pas envie de faire avancer l'arme nucléaire française!
(Applaudissements sur les travées de l'Union centriste ainsi que sur certaines travées du RDE.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Séance du mercredi 15 juin 1994

M. François Léotard, *ministre d'Etat.*

Je voudrais dire à M. Millaud, qui s'est exprimé au sujet de la Polynésie française, que nous accomplissons un effort important en faveur de ce territoire : 45 millions de francs, deux sections du génie ; cela représente, au total, 400 millions de francs par an.

Le ministère de la défense participe à cet effort, tout à fait considérable, par le biais du service militaire adapté, le SMA, c'est-à-dire par la formation professionnelle, par la recherche - en collaboration avec l'université du Pacifique - par le développement économique, par la mise à disposition des infrastructures aéronautiques pour des projets de développement économique - vous avez cité la base de Hao, monsieur Millaud : nous y participons ! - enfin, par l'éligibilité aux fonctions de restructuration.

En outre, je vous confirme le maintien du laboratoire d'études et de surveillance de l'environnement, avec une exigence de productivité, bien entendu.

Là où je ne peux pas vous suivre, monsieur le sénateur - et je suis déçu que vous ayez évoqué ce sujet dans les termes que vous avez employés - c'est quand vous faites allusion à l'émission qui a été diffusée sur Arte. Cette émission était scandaleuse, et je pèse mes mots !

Voilà des années que les ministres successifs de la défense, de façon très symbolique, vont se baigner dans l'atoll de Mururoa. Voilà des années qu'avec le commandant Cousteau nous effectuons des analyses de l'eau. Voilà des années que nous démontrons à ces voisins lointains que sont la Nouvelle-Zélande, l'Australie ou les Etats du Pacifique non seulement que nous prenons des mesures extrêmement rigoureuses, mais également que la radioactivité de l'eau de l'atoll est six fois inférieure à celle de la Bretagne.

M. Yvon Bourges. La Bretagne n'est pas dangereuse !

M. François Léotard, *ministre d'Etat.* Voilà des années que l'on nous fait ce procès tout à fait scandaleux et injuste. Cette émission était d'autant moins acceptable qu'elle était diffusée sur une chaîne publique. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

M. Emmanuel Hamel. Sanctionnez l'auteur !

M. François Léotard, *ministre d'Etat.* Je regrette, monsieur Millaud, que vous ayez évoqué cette question. En tant que sénateur de la Polynésie française, permettez-moi de vous le dire, vous jouez contre vous.

Je suis tout à fait convaincu que la communauté nationale a tout intérêt à défendre cette thèse de la non-nocivité. Si elle était fautive, je ne la défendrais pas. Elle est étayée par les savants. D'ailleurs, le commandant Cousteau est venu me voir encore tout récemment pour me dire ceci : « Je croyais que vous aviez tort, mais vous aviez raison. » Je souhaite donc qu'on le dise avec beaucoup de force et que l'on ne développe pas cette sorte de fantôme qui nourrit une expression antifrançaise dans le Pacifique et qui, malheureusement, porte atteinte à notre capacité d'essais, dont nous avons besoin, je le répète, pour des raisons nationales majeures.

Monsieur Millaud, j'aimerais vous convaincre. Je suis prêt à aller me baigner avec vous à Mururoa. *(Sourires.)*

M. Emmanuel Hamel. Très bonne idée !

Plusieurs sénateurs du groupe des Républicains et Indépendants. Nous aussi !

M. François Léotard, *ministre d'Etat.* Nous montrerons ensemble que ce n'est pas dangereux.